

FRANCE-CHINE : UN DIALOGUE PARLEMENTAIRE RICHE ET FRANC

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – République populaire de Chine à Pékin, Wuhan, Nankin et Shanghai

30 juin au 8 juillet 2018

En réponse à une invitation de l'Assemblée populaire nationale (APN) de Chine, une délégation du groupe d'amitié France-Chine s'est rendue à Pékin, Wuhan, Nankin et Shanghai, du 30 juin au 8 juillet.

Conduite par M. Claude Raynal, président du groupe d'amitié, la délégation était composée de M. Édouard Courtial, Mme Catherine Dumas, MM. Jérôme Durain et Mathieu Darnaud, vice-présidents du groupe, et de Mmes Nelly Tocqueville et Mireille Jouve, secrétaires.

L'objet principal du déplacement était la participation à la 8^e session du mécanisme d'échanges législatifs entre l'APN de Chine et le Sénat (la « Grande commission »). Cette session s'est tenue pour la première fois hors de la capitale, à Nankin, en présence de vice-présidents de comités permanents d'assemblées populaires locales (du Jiangsu, de l'Anhui, du Hubei, de Shanghai et du Zhejiang).



8^e session de la Grande commission à Nankin

Quatre thèmes avaient été retenus : la coopération économique et commerciale, la transition écologique et énergétique, la protection du patrimoine et la coopération culturelle et linguistique, ainsi que la coopération décentralisée.

I. Une volonté d'intensifier les échanges économiques dans un contexte incertain

Dans le contexte de la « guerre commerciale » qui semble s'être enclenchée avec les États-Unis, les députés chinois ont souhaité aborder, lors de la Grande commission, les questions du multilatéralisme et de la coopération économique. Ils ont plaidé en faveur d'une approche multilatérale du commerce international, demandant à cet égard le soutien de la France et de l'Union européenne.

Le sujet des échanges économiques et commerciaux bilatéraux entre la France et la Chine a également été abordé, à la fois lors de la Grande commission mais aussi lors d'entretiens avec des représentants d'entreprises françaises, ainsi que lors d'une visite de la « Maison Sud de France » de Shanghai qui assure la promotion des produits régionaux.

Les échanges franco-chinois sont dynamiques : le commerce extérieur France-Chine a représenté 62 Md€ en 2016, 1 600 entreprises françaises sont présentes en Chine, réalisent un chiffre d'affaires de près de 80 Md€ et sont à l'origine de 570 000 emplois, tandis que 700 entreprises chinoises sont présentes en France, employant 45 000 personnes.

Parmi les secteurs porteurs figurent l'aéronautique, l'agroalimentaire, les cosmétiques, le développement durable, l'énergie ou encore les nouvelles technologies. Lors d'une visite de l'usine DPCA (*joint-venture* des groupes PSA Peugeot-Citroën et Dongfeng Motor) de Wuhan, les innovations dans le domaine des véhicules connectés ont été évoquées.



Visite de l'usine DPCA à Wuhan

En dépit de ce dynamisme, les entreprises françaises soulignent certaines difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités en Chine, en particulier du fait des restrictions dans l'accès à certains marchés, du resserrement des conditions de renouvellement des visas de travail ainsi que du renforcement de la place du Parti communiste chinois, dont des responsables siégeant aux conseils d'administration des entreprises privées peuvent être amenés à intervenir sur certaines décisions. M. Claude Raynal, président du groupe d'amitié, a pu relayer ces préoccupations auprès des autorités chinoises lors de la Grande commission.

II. Une transition écologique et énergétique en marche rapide

Les sénateurs ont souhaité faire de la transition écologique et énergétique un thème central de leur déplacement, lequel a été abordé à la fois lors de la Grande commission et lors d'entretiens avec le Ministère de l'énergie, mais aussi avec des responsables politiques locaux et les conseillers concernés de l'ambassade de France à Pékin et des consulats de Wuhan et Shanghai. Plusieurs visites de terrain ont également permis de constater les avancées chinoises en matière de développement durable notamment à Wuhan, dans la ville durable franco-chinoise, ainsi que sur la voie verte du Lac Donghu et la zone de développement des nouvelles technologies située à proximité. Mme Nelly Tocqueville, vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, s'est montrée particulièrement intéressée par ces évolutions, faisant valoir l'expertise française dans ces domaines.

Alors que la Chine connaissait encore des pénuries d'électricité à la fin des années 1980, le secteur énergétique chinois a connu une évolution rapide au cours des trente dernières années, à la fois s'agissant de la puissance de production et de la composition du *mix* énergétique. Si la part du charbon représente encore 60 % de la production d'énergie, la Chine a pour objectif de la réduire à 40 % d'ici 2020, en relevant la part des énergies renouvelables à 15 % en 2020, puis 20 % en 2030.

En outre, suite à la signature de l'Accord de Paris, la Chine a pris des mesures volontaristes afin d'accélérer sa transition énergétique et écologique (opération « ciel bleu » pour réduire la pollution atmosphérique, régulation de l'attribution des plaques d'immatriculation aux véhicules motorisés à Pékin, développement de moyens de transport moins polluants,...).

La coopération franco-chinoise dans ce domaine est ancienne et se développe à un rythme soutenu, aussi bien dans le domaine du nucléaire que dans celui des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ou encore des normes techniques et de la gestion des équipements.



Visite du chantier de la ville durable franco-chinoise de Wuhan

La ville durable franco-chinoise de Wuhan, dont la délégation a visité le chantier, est un exemple marquant de cette coopération. De nombreuses entreprises françaises sont impliquées dans ce projet, à la fois s'agissant de la planification urbaine, de la réalisation des réseaux de transports ou de la fourniture d'équipements électriques. D'ici 2030, cette ville nouvelle devrait accueillir 200 000 habitants et pourra constituer une vitrine du savoir-faire français.



Entretien avec M. CAO Jianming, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, au Grand Palais du Peuple à Pékin

III. Une protection du patrimoine et une coopération culturelle et linguistique à encourager

Sur les thématiques culturelles, la délégation s'est entretenue avec l'Administration nationale de protection du patrimoine culturel, avec des représentants des assemblées locales des villes visitées, avec les conseillers culturels de l'ambassade de France et du consulat à Shanghai, ainsi qu'avec des enseignants et étudiants du département de français de l'Université de Nankin.

Le gouvernement central et les provinces chinoises se montrent de plus en plus soucieux de la protection de leur patrimoine culturel. Ils ont ainsi recensé 760 000 biens immobiliers, 100 millions de biens mobiliers et 87 000 éléments de patrimoine immatériel à protéger. Pour autant, le dispositif juridique de protection est relativement récent (loi de 1982, amendée en 2017) et les fonds alloués ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

Des perspectives importantes de coopération avec la France existent dans ce domaine et un document de coopération a été signé en janvier 2018. Les interlocuteurs chinois rencontrés par la délégation se sont montrés intéressés par l'expertise française, notamment en matière de métiers d'art, sujet sur lequel Mme Catherine Dumas présidente du groupe d'études « Métiers d'art » au Sénat a pu s'exprimer à plusieurs reprises, ouvrant des perspectives de possibles coopérations, notamment dans le domaine de la formation.

Par ailleurs, des perspectives d'amélioration existent en matière de coopération linguistique, en particulier concernant le statut et l'autonomie des Alliances françaises en Chine. Aujourd'hui environ 45 000 Chinois étudient le français au sein

des Alliances françaises, qui accueillent ainsi un cinquième des apprenants du français. Or, si certaines agences, telles que celle de Shanghai, ont bénéficié d'une disposition transitoire favorable en 2003, les autres agences ont un statut juridique incertain qui les rend étroitement dépendantes des universités chinoises avec lesquelles elles doivent nouer des partenariats.



Entretien à l'Institut français et à l'Alliance française de Pékin, avec M. Robert Lacombe, Conseiller de coopération et d'action culturelle et Directeur de l'Institut français de Chine

IV. Une coopération décentralisée riche qui gagnerait à être rationalisée dans une vision d'ensemble

La 8^e session de la Grande commission entre l'APN de Chine et le Sénat français a été l'occasion pour les représentants des provinces, invités pour la première fois, à présenter les coopérations mises en place sur leurs territoires, de faire état d'exemples réussis mais aussi de soulever certains problèmes. Ont été notamment abordées les difficultés liées aux réformes territoriales françaises qui ont pu remettre en cause certains partenariats conclus avec les anciennes régions et créer une discontinuité dans les relations établies par le passé. En particulier, le vice-président du comité permanent de l'assemblée populaire provinciale de l'Anhui s'est ému du silence de la nouvelle région Bourgogne – Franche - Comté. M. Jérôme Durain, sénateur de la Saône-et-Loire, a indiqué qu'il relayerait ces préoccupations dans le cadre de la redéfinition en cours des projets de coopération décentralisée menée par la nouvelle région.

Puis, M. Mathieu Darnaud a dressé un panorama général de la coopération décentralisée franco-chinoise, qui implique 72 collectivités territoriales françaises autour de 129 projets menés avec 63 collectivités chinoises partenaires.

Il a fait valoir la nécessité de rationaliser ces partenariats, en établissant des priorités et en veillant à assurer une certaine cohérence entre les partenaires des régions, départements ou provinces et leurs grandes villes.

D'autres sujets ont été abordés au cours de la mission : à l'initiative des députés chinois, les enjeux de souveraineté en mer de Chine du Sud ; à l'initiative des sénateurs Jérôme Durain et Mireille Jouve, la participation citoyenne ; à l'initiative de M. Édouard Courtial, la situation de la communauté française en Chine.

Conclusion

Au terme de cette 8^e session d'échanges entre l'Assemblée Populaire Nationale de Chine et le Sénat français, M. Claude Raynal, président, a convié une délégation du groupe interparlementaire d'amitié Chine-France à se rendre en France en 2019 pour la prochaine session de la Grande commission, dont il a annoncé qu'elle ne se tiendrait pas à Paris mais en région, la ville de Toulouse étant envisagée.

Composition de la délégation		
		
M. Claude RAYNAL Président du groupe Sénateur de la Haute-Garonne (Socialiste et républicain)		
		
M. Édouard COURTIAL Vice-Président Sénateur de l'Oise (Les Républicains)	Mme Catherine DUMAS Vice-Présidente Sénatrice de Paris (Les Républicains)	M. Jérôme DURAIN Vice-Président Sénateur de la Saône-et-Loire (Socialiste et républicain)
		
M. Mathieu DARNAUD Vice-Président Sénateur de l'Ardèche (Les Républicains)	Mme Nelly TOCQUEVILLE Secrétaire Sénatrice de la Seine-Maritime (Socialiste et républicain)	Mme Mireille JOUVE Secrétaire Sénateur des Bouches-du-Rhône (RDSE)
Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html		